

Budget 2018-2019

## Avis du Comité des politiques publiques de l'Association des économistes québécois au ministre des Finances du Québec

### Remarques préliminaires

L'Association des économistes québécois est une association professionnelle à but non lucratif fondée il y a plus de 40 ans. Par ses activités et son congrès annuel, l'Association contribue à la formation continue de ses membres et à la diffusion du savoir économique auprès du public. L'Association se donne aussi comme objectif d'intervenir de façon non partisane sur les enjeux économiques qui confrontent la société québécoise. C'est dans le cadre de cette mission que l'Association dépose le présent avis en vue de la préparation du budget 2018-2019.

Cet avis a été préparé grâce à la contribution du Comité des politiques publiques (CPP) de l'Association. Le comité est constitué d'une quinzaine d'économistes ayant des compétences et des cheminements de carrière variés touchant divers domaines d'expertise dans les milieux universitaires, privés et gouvernementaux.

### Un potentiel de croissance économique limité comme trame de fond

La bonne performance économique du Québec au cours des derniers trimestres en a surpris plusieurs : le marché du travail est vigoureux, les exportations reprennent du tonus, la consommation des ménages est au-delà des espérances et même les investissements des entreprises semblent se ressaisir. Les effets positifs de cette bonne performance se sont déversés sur les finances publiques québécoises générant des surplus de plus de 2 G\$ pendant deux années consécutives. Quoi qu'il en soit, toute réflexion sur les priorités budgétaires ne peut être faite seulement à partir de la situation existante, mais doit aussi être intimement liée à une analyse des perspectives de croissance de l'économie à moyen et à long terme puisque les revenus et les dépenses des prochaines années en dépendront.

Dans le cas du Québec, le moyen et le long terme seront grandement influencés par des facteurs démographiques tels le vieillissement de la population, l'accélération des départs à la retraite et le recul de la population active. Il est illusoire de penser que l'économie québécoise réussira à maintenir de façon soutenue le rythme moyen de croissance de 2 % qui prévalait durant les deux décennies qui ont précédé la crise financière de 2008. La raison est simple : si l'on compte moins de Québécois dans la population active, moins de travailleurs pourront mettre l'épaule à la roue pour produire des biens et générer des revenus.

Selon la dernière mise à jour budgétaire de novembre 2017, la croissance potentielle à long terme du PIB québécois (inflation déduite) serait inférieure à 1,5 % par année, donc loin du 2,7 % et du

2 % prévu respectivement par le secteur privé pour 2017 et 2018<sup>1</sup>. L'impact de cette croissance inférieure se fera directement sentir sur la progression des recettes fiscales alors que la demande de services publics — marquée par une population plus âgée qui aura besoin de plus de soins de santé — ira en grandissant.

À plus court terme, plusieurs risques menacent le Québec et leur matérialisation pourrait avoir des effets notables sur la croissance économique et l'équilibre budgétaire. La longueur du cycle économique actuel en est un qu'il ne faut pas perdre de vue. Par exemple, les États-Unis traversent actuellement leur deuxième plus long cycle de croissance. Les risques d'un ralentissement ou d'une récession s'accroissent au fur et à mesure qu'on avance dans le présent cycle. Il faut donc prévoir la possibilité d'une récession au cours des prochaines années. L'incertitude concernant les négociations actuelles de l'ALÉNA est aussi un élément qui pourrait mettre en péril la croissance économique future et nécessiter des ajustements structurels dans l'économie. Finalement, il ne faut surtout pas oublier la hausse prévue des taux d'intérêt dans un contexte d'endettement élevé des ménages qui pourrait mettre à l'épreuve la stabilité du système financier du Canada.

Dans ce contexte, le CPP de l'Association soumet au ministre des Finances du Québec une série de recommandations l'invitant à demeurer très prudent face aux actions qu'il aurait l'intention d'entreprendre lors du prochain budget et à orienter ses choix de manière à rehausser le potentiel de croissance de l'économie québécoise.

## Recommandations du CPP de l'Association pour le budget 2018-2019

### 1. Prudence accrue

Compte tenu de l'environnement économique actuel dans lequel évolue le Québec, les décisions annoncées par le gouvernement lors de la Mise à jour économique de novembre dernier ont soulevé plusieurs questions, notamment en ce qui concerne l'utilisation de la réserve de stabilisation.

La bonne performance de l'économie du Québec et la gestion serrée des dépenses de programmes ont généré d'importants surplus budgétaires, soit 2,2 G\$ au cours de l'exercice 2015-2016 et 2,4 G\$ au cours de 2016-2017, après les versements au Fonds des générations. Par conséquent, la réserve de stabilisation a atteint la somme de 4 522 M\$ au 31 mars 2017.

Selon la Loi sur l'équilibre budgétaire, les excédents doivent être affectés à la réserve de stabilisation qui est un outil pour faciliter la planification pluriannuelle du cadre financier du gouvernement. Plus spécifiquement, la réserve de stabilisation est un instrument budgétaire permettant au gouvernement de s'ajuster en fonction de l'évolution de la conjoncture. Selon cette logique, le gouvernement devrait augmenter la réserve de stabilisation en période de conjoncture hautement favorable, comme c'est le cas présentement, et y puiser pour combler des déficits en période de conjoncture défavorable. La Loi précise qu'elle doit être utilisée en priorité pour maintenir l'équilibre budgétaire mais, subsidiairement, elle peut aussi servir à la réduction de la dette par le versement des sommes au Fonds des générations.

---

<sup>1</sup> Ministère des Finances du Québec, *Le plan économique du Québec, Mise à jour économique de novembre 2017*, p. E.24



Le constat qui ressort de la Mise à jour économique de l'automne 2017 est qu'une importante partie de la réserve sera utilisée durant le présent exercice et au cours des trois prochains autres pour réduire un déficit engendré volontairement par des baisses d'impôt et une augmentation des dépenses. L'Association trouve imprudente l'utilisation de la réserve de stabilisation pour éponger ces déficits jusqu'à un niveau qui sera probablement insuffisant pour faire face à une probable récession ou à la matérialisation de certains risques. En interprétant la Loi de cette manière, notamment en ce qui concerne l'utilisation de la réserve de stabilisation, le gouvernement crée un dangereux précédent.

Le gouvernement considère qu'une réserve de stabilisation de l'ordre de 1,8 G\$ serait suffisante pour permettre au gouvernement de faire face à un ralentissement modéré au cours des prochaines années, équivalent à un impact négatif sur les revenus autonomes de l'ordre de 3 % du PIB nominal. Ce montant nous paraît insuffisant étant donné que la dernière crise financière avait provoqué une accumulation des déficits de l'ordre de 16,4 G\$ (après le versement au Fonds des générations) en sept ans, soit à partir de l'exercice 2008-2009 jusqu'à l'exercice 2014-2015. Pourtant, la récession avait été de courte durée et son amplitude, modérée. Dans un tel contexte, il est difficile de croire qu'une réserve de stabilisation de 1,8 G\$ serait suffisante pour parer à une récession future ou même à d'autres événements imprévus.

Les surplus dégagés actuellement sont essentiellement causés par deux facteurs soit un contrôle serré des dépenses et une conjoncture favorable, alors que la croissance économique actuelle du PIB du Québec est au-delà de son potentiel. Ces surplus devraient donc être affectés totalement ou en grande partie à l'augmentation de la réserve de stabilisation de manière à créer un coussin suffisant pour faire face à une récession ou pour répondre rapidement aux besoins d'adaptation à tout nouvel enjeu pouvant nuire à l'économie à court terme. Le gouvernement doit garder en tête ces 16,4 G\$ de déficits accumulés à la suite de la dernière récession.

Afin de préserver une réserve de stabilisation suffisante pour faire face à des difficultés conjoncturelles, le CPP de l'Association recommande au gouvernement de :

- **Faire preuve d'une plus grande prudence dans l'utilisation de la réserve de stabilisation en évitant de procéder à des baisses d'impôts ou de taxes qui ne seraient pas justifiées par un besoin de relance de l'économie ;**
- **D'éviter d'augmenter les dépenses à un niveau qui risquerait d'alimenter un déficit structurel.**

## 2. Assurer la transparence des décisions budgétaires

Dans le cadre d'avis antérieurs, l'Association a recommandé des efforts visant une plus grande transparence de l'information budgétaire et fiscale et un meilleur suivi de l'efficacité et de l'efficience des mesures et des programmes gouvernementaux. L'Association a notamment recommandé la création **d'un poste de directeur des affaires fiscales et budgétaires rattaché à l'Assemblée nationale**. Pour des considérations de crédibilité et de confiance envers leurs institutions, les citoyens doivent disposer des outils nécessaires pour juger si le gouvernement fait un bon usage des ressources qui lui sont confiées et s'il met en œuvre des pratiques fiscales et budgétaires saines et efficaces.

De même, l'Association s'est prononcée en faveur de la révision permanente des programmes. Dans son deuxième rapport publié en août 2015, la Commission de révision permanente des programmes recommandait que le processus de révision des programmes mis en place par le gouvernement soit transparent. Dans cette optique, la commission recommandait la publication de la planification annuelle des travaux de révision des programmes ainsi que des recommandations transmises au Comité des priorités et des projets stratégiques au plus tard six mois après leur dépôt auprès du président du Conseil du trésor. La commission recommandait également la publication des décisions de révision du gouvernement et du rapport effectuant le suivi des recommandations précédentes.

Le gouvernement a instauré un processus visant à proposer des pistes afin d'améliorer la performance des programmes et à soutenir la prise de décision à cet égard. Ce processus s'opérationnalise par l'intermédiaire de l'examen stratégique des programmes, qui est complémentaire à la planification annuelle des dépenses. Toutefois, peu d'informations ont émané des travaux dans le cadre de la révision des programmes. L'Association incite le gouvernement à favoriser la production et la diffusion des données, des informations et des évaluations permettant de suivre les progrès vers la réalisation des objectifs des principaux programmes et d'en mesurer l'efficacité. Des évaluations indépendantes seraient même souhaitables pour s'assurer la plus grande objectivité.

Le CPP de l'Association recommande donc :

- **De rendre compte de l'avancement des travaux de la révision des programmes, par mission, dès le prochain budget.**

### 3. Ajuster le régime fiscal

L'Association s'est déjà prononcée en faveur des modifications au régime fiscal recommandées par la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (CEFQ). Selon la CEFQ, le changement en faveur de la taxation aurait un impact positif sur la croissance économique. En outre, la multiplication des allègements fiscaux de toute nature nuit à la bonne compréhension et à l'application conforme du régime fiscal. C'est pour ces raisons que, tout en reconnaissant que certaines des dépenses fiscales sont justifiées pour l'atteinte d'objectifs en matière sociale, environnementale ou économique, l'Association croit que le gouvernement doit poursuivre la révision rigoureuse de l'ensemble des mesures fiscales quant à leur pertinence et à leur efficacité.

Le CPP de l'Association réitère son appui aux modifications proposées par la CEFQ et recommande à nouveau au gouvernement de :

- **Simplifier le régime fiscal, notamment en ce qui a trait aux nombreux crédits et déductions se traduisant en « dépenses fiscales » ;**
- **Miser davantage sur la taxation et moins sur l'impôt sur les revenus et les profits.**

Une action efficace à l'égard du commerce en ligne extra frontalier paraît de plus en plus urgente étant donné les effets sur la compétitivité des entreprises québécoises et sur les revenus fiscaux du gouvernement. D'ailleurs, les résultats d'un sondage réalisé par l'Association en novembre

2017 auprès de ses membres indiquaient clairement cette préoccupation. Même si la question s'adressait davantage au gouvernement du Canada, les économistes québécois estiment que la lutte à l'évasion fiscale devrait être la première cible du ministre des Finances, suivie par la lutte aux changements climatiques et par une meilleure équité fiscale en matière de commerce électronique. Les économistes s'attendent à des actions concrètes de la part des ministres des Finances tant canadien que québécois dans leur prochain budget. La publication en novembre 2017 d'un plan d'action pour assurer l'équité fiscale<sup>2</sup> est déjà un pas dans la bonne direction, mais ce plan devra tôt ou tard se traduire par des actions concrètes. Un suivi serré des mesures annoncées devrait être présenté dans le cadre des budgets.

Par conséquent, le CPP de l'Association recommande de :

- **Démontrer un leadership et d'être davantage proactif concernant la proposition de mesures visant à contrer les détournements de revenus et de profits vers des paradis fiscaux de même que celles visant le contrôle fiscal du commerce en ligne transitant par des sites étrangers.**
- **De continuer d'appuyer et de participer aux initiatives de coopération intergouvernementales dans ces mêmes domaines.**

Finalement, l'Association s'inquiète des conséquences de la récente réforme fiscale américaine sur la compétitivité des entreprises québécoises. Dans un tel contexte, le gouvernement se doit d'analyser le changement de l'environnement fiscal nord-américain sur notre compétitivité et sur la délocalisation des entreprises et des investissements et de prendre les mesures ou les actions nécessaires pour en limiter les effets.

#### 4. Miser prioritairement sur l'éducation

L'éducation est un pilier du développement socioéconomique d'une société. Alors que la population de 15 à 64 ans diminuera au cours des prochaines années, il devient de plus en plus important de miser sur tous les talents dont dispose le Québec pour atténuer l'impact de cette évolution démographique sur la prospérité. Cela passe principalement par un système d'éducation exigeant et inspirant.

Depuis les années 1960, le Québec a accompli des progrès considérables en matière d'éducation. Les bonnes performances des élèves du Québec dans les tests internationaux témoignent de ce progrès tout comme l'augmentation du pourcentage de jeunes ayant complété une formation technique ou professionnelle. Cependant, il faut se garder de toute complaisance, car des problèmes subsistent. Nos taux de décrochage sont parmi les plus élevés au Canada ; moins de 50 % des garçons du réseau public francophone obtiennent un diplôme d'études secondaires en 5 ans. Enfin, plusieurs obtiennent une qualification ou une certification d'études moins exigeante qu'un diplôme.

Par ailleurs, un grand nombre de parents se tournent vers l'école privée où ils espèrent trouver les outils et le cadre qui, selon eux, font défaut à l'école publique. Des gestes concrets doivent être posés pour mettre le Québec sur le chemin de l'excellence en matière éducative. Un coup de barre s'impose pour notre avenir collectif.

---

<sup>2</sup> Ministère des Finances du Québec. *Le plan économique du Québec - Paradis fiscaux : Plan d'action pour assurer l'équité fiscale*. Novembre 2017. 260 p.

L'éducation demeure un thème cher aux membres de l'Association. Lors du même sondage de novembre 2017, l'Association a invité ses membres à se prononcer sur huit orientations pouvant guider le prochain budget du gouvernement du Québec. Les répondants ont exprimé une nette préférence pour l'augmentation du budget de l'éducation. Venaient ensuite, dans l'ordre, l'amélioration des services de transport en commun, l'augmentation des budgets de la santé et des services sociaux, et l'amélioration des programmes d'intégration des immigrants. Ces orientations ont, dans l'ensemble, été jugées plus importantes que les réductions d'impôt, la réduction de la dette ou l'augmentation des versements au Fonds des générations.

Le gouvernement a commencé récemment à accorder davantage de ressources au secteur de l'éducation. L'Association salue ce virage, mais elle estime qu'il doit être plus important. Une récente étude de Statistique Canada<sup>3</sup> a montré que le Québec se situait au huitième rang des provinces canadiennes en termes de dépenses par élève/étudiant pour les établissements d'enseignement primaire et secondaire, tous services confondus, pour l'année 2014/2015. Pour la même année, le Québec se situait au dernier rang des provinces pour les établissements d'enseignement universitaires.

Le CPP de l'Association recommande donc :

- **De faire de l'éducation une priorité dans les choix d'allocations budgétaires du gouvernement ;**
- **De favoriser le développement des compétences visant à répondre aux besoins futurs du marché du travail et à améliorer à terme la prospérité des Québécois.**

## 5. Mieux répondre aux besoins de main-d'œuvre

Comme mentionné précédemment, le déclin de la population active est un des principaux obstacles à la croissance de l'économie québécoise au cours des prochaines années. Différents moyens doivent être mis en œuvre pour surmonter cet obstacle.

Un de ces moyens consiste à augmenter la production par heure travaillée, c'est-à-dire la productivité. Il faudra pour ce faire convaincre les entreprises d'investir davantage qu'elles ne l'ont fait au cours des dernières années. L'augmentation du nombre d'heures travaillées dans l'année par personne serait une autre façon d'atténuer l'incidence de la baisse de la population active. Des gains restent possibles dans le groupe des 55 à 69 ans si on se fie aux niveaux plus élevés atteints, par exemple, en Ontario et en Colombie-Britannique. De plus, malgré un taux de participation des femmes au marché du travail plus élevé que la moyenne canadienne ou même qu'en Ontario et ce, pour la plupart des groupes d'âge, il reste que ce taux est nettement inférieur pour les 55 ans et plus où des gains seraient encore possibles.

Améliorer l'adéquation entre la formation et les besoins de main-d'œuvre demeure une avenue importante compte tenu des pénuries de main-d'œuvre que vivent déjà les entreprises dans certains secteurs, par exemple l'informatique et les jeux vidéos et plusieurs domaines médicaux.

Une autre piste de solution pour faire face aux besoins de main-d'œuvre consiste en une meilleure intégration des immigrants au marché du travail. En effet, bien qu'ils soient parmi les personnes les plus diplômées en Amérique du Nord, les immigrants québécois demeurent mal

---

<sup>3</sup> Statistique Canada. *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale, 2017*. Statistique Canada, catalogue 81-604-X, 12 décembre 2017.

intégrés en emploi. Plusieurs raisons peuvent expliquer la différence dans les taux de chômage des natifs et des immigrants, dont le manque de reconnaissance des diplômes, des compétences et de l'expérience de travail de ces derniers et une maîtrise parfois insuffisante de la langue en fonction du marché du travail. Il aurait lieu de mieux orchestrer et adapter les mesures et outils disponibles aux fins de corriger ces perceptions et d'intégrer adéquatement au marché du travail ce bassin de main-d'œuvre.

Il est possible aussi de favoriser une meilleure contribution des immigrants par des politiques plus efficaces d'attraction et de rétention des étudiants étrangers. Le congrès de 2014 de l'Association a clairement fait ressortir qu'il fallait miser davantage sur les étudiants étrangers compte tenu de l'apport de ceux-ci à la fois pour leurs compétences professionnelles et pour le développement de réseaux internationaux propices au développement des exportations. En effet, les étudiants étrangers peuvent contribuer grandement à relier les entreprises québécoises à l'économie mondiale. Une fois leurs études complétées, s'ils décident plutôt de retourner dans leur pays d'origine ou d'aller ailleurs dans le monde, ils contribueront à constituer un réseau d'une grande valeur stratégique pour les compagnons québécois qu'ils auront côtoyés à l'université.

La société québécoise pourrait aussi profiter d'une meilleure intégration d'autres groupes parfois négligés dont les personnes handicapées ou les prestataires d'aide sociale aptes à l'emploi. Dans son récent rapport, le Comité d'experts sur le revenu minimum garanti proposait certaines actions qui auraient comme conséquence d'augmenter l'offre de travail. La bonification de la prime au travail faisait partie des recommandations allant dans ce sens<sup>4</sup>.

Le CPP de l'Association recommande ainsi:

- **De poursuivre l'implantation de mesures fiscales incitatives favorisant les travailleurs expérimentés dès le début de la soixantaine, afin qu'ils demeurent sur le marché du travail plus longtemps ;**
- **De bonifier davantage la prime au travail de manière à augmenter l'offre de travail ;**
- **D'encourager les établissements de formation technique et professionnelle de même que les universités à mettre sur pied des mesures incitatives pour attirer des étudiants étrangers en fonction des besoins du marché du travail québécois.**

## 6. Soutenir activement la numérisation et l'internationalisation des entreprises

La numérisation des entreprises — la 4<sup>e</sup> révolution industrielle — est essentielle si celles-ci désirent tirer leur épingle du jeu et demeurer concurrentielles. Ce phénomène était suffisamment préoccupant aux yeux de l'Association qu'il a inspiré le thème de son 42<sup>e</sup> Congrès tenu en mai 2017 : *Technologies perturbatrices : des opportunités à saisir, des défis à relever*.

La modernisation des entreprises représente d'importants défis d'adaptation. De plus, plusieurs études indiquent que les entreprises québécoises ont pris du retard face à l'essor du commerce en ligne. Plusieurs raisons expliquent le faible niveau d'investissements dans les technologies de l'information et des communications, mais il est impératif que le gouvernement continue de

---

<sup>4</sup> Comité d'experts sur le revenu minimum garanti, *Le revenu minimum garanti : Une utopie? Une inspiration pour le Québec*. Volume 1 : Les principes, le diagnostic et les recommandations. Novembre 2017. P.153-154.

soutenir activement les entreprises qui désirent prendre le virage numérique. Ce nécessaire soutien a d'ailleurs été bien identifié dans la Stratégie numérique dévoilé en décembre 2017 par le gouvernement.

Le gouvernement pourrait ajouter aux outils traditionnellement en usage des instruments de développement bien connus aux États-Unis, en Europe et ailleurs, mais largement inédits ici : les défis compétitifs et l'approvisionnement prémarché. Ces instruments ont en commun la détermination d'un objectif précis à atteindre ou d'un besoin à combler comme point de départ et la mise en concurrence des intervenants pour trouver des solutions au problème identifié. Ils offrent des incitatifs suffisants pour susciter l'intérêt d'un nombre important de joueurs pertinents et laisser émerger les solutions plutôt que de choisir à l'avance les gagnants. Le gouvernement énonce un problème difficile, définit clairement l'objectif à atteindre, sans prescrire les moyens pour y parvenir, et promet une récompense monétaire conséquente au premier qui atteindra l'objectif. Des solutionneurs consacrent volontairement des ressources, souvent considérables, au défi. À titre d'exemples, sept des principales technologies composant l'iPhone (écran tactile, assistant personnel Siri, internet, etc.), des traitements contre le virus Ebola et des senseurs intelligents pour détecter des mouvements à 4 km le long la frontière canado-américaine, sont issus en tout ou en partie de ces approvisionnements prémarché.

Face à ces enjeux majeurs, il faut mieux sensibiliser et accompagner les PME québécoises. Aussi, le CPP de l'Association recommande :

- **D'aider les entreprises à prendre rapidement et correctement le virage numérique en intégrant ce domaine à l'offre d'aide financière des différents organismes gouvernementaux et aux parcours d'accompagnement.**

## 7. Une analyse différenciée selon les sexes

Au Québec comme ailleurs, les dernières décennies sont marquées par les progrès remarquables des femmes en matière de scolarisation et d'accès au marché du travail. Néanmoins, dans les faits, des inégalités importantes, pouvant entraîner une perte de potentiel économique ou une sous-utilisation du capital humain, persistent entre les femmes et les hommes. Pour lutter contre ces inégalités, il faut développer des outils pour mieux comprendre et apprécier leur importance, et, ainsi, mieux informer l'élaboration des politiques publiques, y compris les mesures budgétaires fiscales.

L'analyse différenciée selon le sexe (ADS) est l'un de ces outils. L'ADS permet d'établir de quelles façons les politiques publiques touchent les femmes et les hommes différemment. Ultimement, l'objectif de l'ADS est de soutenir l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans l'Énoncé économique de l'automne 2016, le gouvernement fédéral s'est engagé à réaliser et à publier dans le budget de 2017 et dans tous les budgets à venir, une analyse différenciée selon le sexe de l'incidence des mesures budgétaires. Le budget fédéral de mars 2017 consacrait un chapitre entier à cette question, intitulé Égalité des chances : l'énoncé du budget 2017 relatif aux sexes.

Le CPP de l'Association recommande au gouvernement de :

- **Soumettre le budget 2018-2019, et tous les budgets subséquents, à une analyse différenciée selon le sexe en réalisant et publiant des analyses détaillées de**

## **l'incidence des mesures budgétaires et fiscales sur les femmes et les hommes, et de la façon dont ces mesures contribuent à une meilleure égalité entre les sexes.**

### Conclusion

Les prévisions sont sans équivoque : la croissance économique future du Québec sera nettement plus faible que par le passé. Tout en invitant le gouvernement à poursuivre les démarches entreprises pour réformer la fiscalité et améliorer la gouvernance, l'Association estime qu'il devrait aussi porter une attention particulière à mieux préparer l'économie québécoise aux défis majeurs qui l'attendent au cours des prochaines années, notamment la diminution de la population active, les impacts du virage numérique dans différents secteurs et les changements au contexte du commerce international. De nombreux risques pouvant mettre en péril le fragile équilibre actuel des finances publiques sont présents et pourraient se matérialiser au cours de la période de planification. La réserve de stabilisation sera alors d'une grande utilité durant ces périodes plus difficiles. Aussi, d'ici à un éventuel retournement conjoncturel, l'Association incite le gouvernement à éviter toute mesure budgétaire ayant pour effet de l'obliger à puiser dans la réserve de stabilisation.

24 janvier 2018